



Dominée par ses deux châteaux emblématiques, Valère et Tourbillon, la ville se distingue par son dynamisme, sa convivialité, son climat ensoleillé et son riche patrimoine historique et archéologique. Autant d'atouts qui font d'elle une destination de qualité.

Le Centre de Secours et d'Incendie (CSI) de Sion est une section dédiée à la protection de la population et de l'environnement, intervenant dans des situations d'urgence variées telles que les incendies, les pollutions, les inondations et les accidents. Ses missions principales incluent le sauvetage de personnes et d'animaux, la préservation des biens, la prévention de la propagation des incendies ainsi que la lutte contre les risques liés aux hydrocarbures et aux dégâts causés par l'eau.

Passionné, motivé et prêt à contribuer activement à la protection de la population sédunoise ? N'hésitez pas à postuler au poste de

Pompier permanent H/F - co-responsable du matériel - 80-100%

auprès du Centre de Secours et d'Incendie, rattaché au service de la sécurité publique

Missions principales

Le-la titulaire aura pour mission principale de coordonner et assurer la gestion optimale des ressources matérielles, des véhicules et des infrastructures du CSI, en veillant à leur disponibilité, leur maintenance et leur conformité aux normes de sécurité.

Conditions d'engagement

- être au bénéfice d'un CFC dans un domaine technique ou du bâtiment (mécanicien, logisticien, électricien, ...) ou d'une expérience jugée équivalente ;
- être sapeur-pompier dans un CSI A-B-C ou jugé équivalent (être sous-officier ou officier serait un atout) ;
- être instructeur ou formé dans certaines spécialités (GRIMP, RAIL, sauvetage aquatique, etc...) serait un avantage ;
- être ou s'engager à devenir porteur d'appareil de la protection respiratoire ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans un poste à responsabilités serait un atout ;
- posséder de bonnes connaissances des outils informatiques usuels ;
- être capable de gérer un inventaire au format numérique (programme LODUR) ;
- posséder un permis C1-118 ou équivalent et être en possession d'un permis cariste ou s'engager à le faire ;
- être doté des compétences sociales et aptitudes suivantes : esprit d'initiative, rigueur, soin et autonomie, facilité à travailler en équipe, forte résistance au stress et flexibilité dans les horaires ;
- avoir ou prendre domicile sur le territoire autorisé par le CSI.

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. David Vaquin, commandant du feu, tél. 027 324 15 61.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement : Selon le règlement du personnel de la Ville de Sion et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les candidatures, incluant le curriculum vitae, la lettre de motivation, les diplômes, les références et les certificats doivent être soumises en ligne en cliquant sur le bouton ci-dessous "Poser sa candidature", jusqu'au 6 décembre 2024.